REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N° 100/06 DU 06 JANVIER 2021 PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE MISSIONS A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/063 du 22 septembre 202020 portant Modification du Décret n°100/141 du 25 août 2008 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

DECRETE:

<u>Article 1</u>: Est nommé Chargé de Missions:

Colonel Firmin MUKWAYA, SS 0196 de la Matricule.

<u>Article 2</u> : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

<u>Article 3</u> : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 06 janvier 2021

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.